

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'INSTITUT
29 SEPTEMBRE 2025
14H-17h**

Table des matières

Membres avec voix délibérative	1
Membres avec voix consultative	1
1. Introduction	2
• Informations de la Direction	2
• Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025	2
2. Vie de l'Institut	2
• Campagne d'emplois 2026	2
• Budget 2026	3
3. Formation et Vie étudiante	4
• Effectifs étudiants à la rentrée universitaire 2025	4
• Socle des bonus 2025-2026	6
• Modification de l'offre de formation :	7
- Changement de Mention du parcours Starling PE	7
- Accréditation de la Licence PE	7
- Accréditation du Master M2E	13
4. Recherche et innovation	14
• Présentation des recherches des enseignants-chercheurs nouvellement recrutés	14
5. Annexes	16

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e. s. : Mesdames et Messieurs Michel ARTAUD ; Didier BARD ; Patrice BONNET ; Pierre DESBIOLLES ; Laurence ESPINASSY ; Nathalie GAUDY ; Patrice LAISNEY ; Sarah LALLEMAND ; Guillaume PONTHEU ; Vincent VALERY ; Gwladys VASSEUR.

Représenté.e.s. : Mesdames et Messieurs Clarisse ANGELIER représentée par Didier BARD ; Eric BERTON par Laurence ESPINASSY ; Jean-Yves BESSOL par Vincent VALERY ; Franck BRILLET par Pierre DESBIOLLES ; Sabine BRISMONTIER par Gwladys VASSEUR ; Stefan ENOCH par Patrice LAISNEY ; Vincent GROSSTEPHAN par Sarah LALLEMAND ; Suzanne GUILHEM par Nathalie GAUDY ; Christophe PELLEGRINO par Patrice BONNET.

Excusé.e.s. : Madame Clarisse ANGELIER ; Monsieur Franck BRILLET ;.

Membres avec voix consultative

Présent.e. s. : Mesdames et Messieurs Véronique AUGÉ ; Malek BOUZID ; Pascale BRANDT-POMARES ; Jérémy CASTERA ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Boumedienne FEGHOUL ; Caroline GAREAU ; Delphine JOSEPH ; Nathalie MIKAILOFF ; Aurélie PASQUIER-BERLAND ; Jean-François RANUCCI ; Julie PIRAULT ; Rachid ZAROUF.

Excusé.e. s. : Mesdames et Messieurs Solenne ALBERTINI ; Christine POPLIMONT ; Olivier VORS.

Invité.e. s. : Mesdames Anaïs TREMEGE ; Isabelle LANG ; Monsieur Serge MAZEAU ; Maeva RIBAUT-MARQUES ; Julia BONGIORNO ; Emilie MARI ; Elena MARTIN ; Christine MUSSARD ; Lola PAPON ; Emilie VIOLETTE-PONS ; Muriel ZOUGS.

Excusé.e. s. : Mesdames et Messieurs Sandrine ESCHENAUER ; Isabelle GUETCHOUDIAN ; Nicolas MASCRET ; Heidi OSTERWALDER.

1. Introduction

- Informations de la Direction

Pascale BRANDT-POMARES : Nous avons un sujet d'importance pour ce premier Conseil d'Institut à savoir la nouvelle accréditation de la Licence LPE et du Master M2E. Nous y reviendrons au cours de l'ordre du jour. Je voudrais profiter de ce moment pour accueillir les nouvelles recrues. Je tiens à souligner, encore une fois, et la campagne d'emplois est aussi un sujet de l'ordre du jour, que malgré situation extrêmement contrainte sur le plan budgétaire, nous avons réussi à recruter. Nous avons la chance de voir nous rejoindre des collègues dont les profils sont particulièrement intéressants.

Concernant l'accréditation, je voudrais évoquer le fait que le Directoire s'est réuni mercredi dernier et a confirmé le travail mené conjointement par le Rectorat et l'Inspé pour la mise en place de la réforme, puisque comme vous le savez, les concours à venir sont désormais positionnés en Licence. Cette année est dans une phase de transition, 2 concours pour certaines disciplines et le premier degré. Le Directoire a donc confirmé ce travail, et notamment le travail de rédaction de la convention que nous avons entre le Rectorat, l'Université et l'Inspé. Il s'agit d'une convention cadre tripartite dans laquelle il nous faudra préciser certains aspects, notamment les modalités d'accueil en stage ainsi que les conditions d'opérationnalisation de l'accord-cadre. Je souhaitais tout de même signaler que cette convention avait pu être remise à jour afin de prendre en compte les nouveautés introduites par la réforme et notamment les aspects liés aux stages en Licence, aux stages des non-lauréats et à un certain nombre de difficultés nouvelles.

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 juin 2025

Le Procès-verbal de la séance du 16 juin 2025 est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Institut.

2. Vie de l'Institut

- Campagne d'emplois 2026

Caroline GAREAU : (Annexe 1) Cette année nous allons proposer à la campagne d'emplois 2026 pour les personnels BIATSS, trois concours, un IGE externe pour le Pôle Ressources Numériques et Innovations (PRNI), un IGE interne pour le Pôle Ressources et Moyens, ainsi qu'un TECH interne, catégorie B, pour la BAP G c'est-à-dire logistique. Les supports libérés sur l'année 2025 sont un support d'IGE suite à la mobilité interne d'une ingénieure pédagogique numérique du PRNI, ainsi que cinq départs à la retraite : un poste d'IGE, la responsable du site d'Aix-en-Provence, et quatre agents ATRF, un sur le site d'Avignon et un à la formation sur Aix-en-Provence, et deux au Pôle logistique d'Aix-en-Provence. Nous allons également demander sur la campagne d'emplois 2026 le recrutement d'un agent contractuel pour le site d'Avignon pour remplacer le départ à la retraite d'un agent logistique d'accueil et de ménage.

Pascale BRANDT-POMARES : Les contraintes budgétaires méritent d'être rappelées, afin que l'Université puisse tenir ses engagements et son budget, elle a décidé cette année de faire un prélèvement sur les budgets des composantes, ce prélèvement s'applique aussi aux directions centrales, donc un prélèvement général de 60% de la masse salariale. Ainsi, il faut au moins trois postes disponibles pour pouvoir faire un recrutement.

Laurence ESPINASSY : (Annexe 2) En termes de supports libérés cette année, nous avons sept supports de PRAG, dont deux qui étaient jusqu'alors réservés à quatre mi-temps partagés et un professeur des universités. Comme cela vient d'être rappelé, il faut deux et demi supports pour l'ouverture d'un concours, nous avons donc trois possibilités maximums pour cette campagne d'emplois. Pour mémoire, lors de la précédente campagne

d'emploi nous avons demandé l'ouverture d'un poste de professeur (46.3), de 6 postes de maitres de conférences ainsi qu'un poste temps plein de professeur des écoles. Cette année, nous souhaitons demander, ce ne sont que des prévisions, la conférence des moyens n'aura lieu que la semaine prochaine lors de laquelle l'Université nous fera un retour. Nous proposons l'ouverture d'un poste de professeur en sociologie de l'éducation, 46-1, ainsi que trois postes de maîtres de conférences, avec deux profils en Mention 1 côté français et un profil en Mention 1 aussi mais côté Sciences. Tout cela s'inscrit dans la continuité de la politique que nous avons menée depuis plusieurs années, notamment l'an dernier. Puisque dans le contexte de la réforme nous avons peu de visibilité sur les besoins globaux, la seule certitude c'est l'augmentation des besoins en Licence, nous allons donc rester sur une logique de recrutement autour des apprentissages fondamentaux.

Vincent VALERY : Que deviennent les mi-temps partagés ?

Laurence ESPINASSY : Nous en avons encore 30. Ce sont des collègues qui ont soit réussi des concours ce dont on se félicite et qui restent, soit une collègue qui a demandé à réintégrer son poste dans son établissement scolaire. Comme il n'y a pas eu de remonté de besoins spécifiques cette année, leurs supports repassent dans la campagne d'emplois.

Pascal Brandt-Pomares : Nous avons effectivement diminué de ces deux supports-là mais il en reste encore beaucoup. L'idée est de voir comment les choses vont se mettre en place afin de savoir si le nombre de temps partagés actuels suffit ou s'il faudra encore continuer à avoir des temps partagés. Sachant que ce n'est pas ce qu'il y a de plus simple à gérer. C'est une année de stand-by afin de voir comment les choses vont s'établir. L'idée que les gens s'investissent et viennent travailler à l'Inspé, nous ne souhaitons pas les remercier au bout d'un an. Comme les temps partagés se font sur des affectations sur un temps plutôt long, à partir du moment où ils entrent à l'Inspé, ils sont en temps partagés. Les quatre personnes qui se sont retirées le font d'elles-mêmes. J'ajoute qu'il y a quand même nécessité que sur le plan national la situation de ces personnes soient prises en compte. Le statut de ces personnes devrait être mieux assuré. Nous allons être très attentifs à la mise en œuvre de la réforme et voir où les ajustements devraient être opérés.

- **Budget 2026**

Caroline GAREAU : (Annexe 3) Encore une fois ce sont des propositions de budget qui seront étudiées en conférence des moyens mercredi prochain. Nous avons repris le budget principal avec les chiffres de l'année 2025 et ceux de l'année 2026 afin de voir les différences qu'il peut y avoir. On constate cette année un budget principal qui est augmenté de 6000 €. L'ensemble des lignes ne bouge pas, il y a seulement la ligne culture, communication et vie de l'institut qui est augmentée de 3000€ car nous nous sommes rendus compte de l'augmentation de la vie culturelle sur les différents sites. Ensuite, nous avons également abondé de 3000€ la ligne accompagnement dans la formation qui permettra de mieux financer les dépenses de fonctionnement pour les TD délocalisés et pour les visites dans les entreprises pour les parcours en apprentissage. Pour le reste, l'ensemble des lignes ne change pas. Pour ce qui est BAIM, vous constaterez qu'il y a une grosse différence entre 2025 où nous étions à 780 463€ et 2026 où nous sommes à 389 589€. Cela est dû au marché de nettoyage qui est prévu sur trois années de 2026 à 2028 mais où les autorisations d'engagement ont déjà été prélevées sur 2025. Ce qui diminue le budget BAIM, ligne logistique, de 375 874 € pour l'enveloppe de 2026. Ensuite, concernant la ligne maintenance, il y a une diminution de 15 000€ pour l'année 2026 qui correspond aux travaux réalisés en 2025 sur le site d'Aix-en-Provence, à la suite du passage de la Commission de sécurité, qui avait demandé de réaménager certains bâtiments.

3. Formation et vie étudiante

- **Effectifs des étudiants à la rentrée 2025-2026**

Patrice BONNET : (Annexe 4) Il nous semblait important de faire ce point, d'autant plus que nous amorçons une réforme. Premièrement, nous avons ouvert la Licence EAEP l'an dernier, Education et Apprentissage en Ecole Primaire, qui va fermer à la rentrée prochaine. Cette année nous avons ouvert la Licence 2. Les étudiants de Licence 1 sont maintenant en Licence 2 où nous avons 34 inscrits ; nous avons augmenté les capacités d'accueil à 80 en Licence 1, et nous sommes aujourd'hui à 61 inscrits. Il reste encore un ou deux étudiants à inscrire mais nous sommes arrivés à compléter les deux groupes que nous avons ouverts sur le site de Marseille. Concernant le Master, depuis la réforme nous sommes sur des effectifs à peu près stables. Nous sommes aujourd'hui à 2 119 inscrits, ce qui équivaut à ce que nous avons l'année dernière. Toutes les mentions sont à peu près maintenues au même niveau. Nous avons 1031 inscrits en Mention 1, 843 en Mention 2, 106 en Mention 3, et 139 en Mention 4.

En Master 1, les effectifs sont un peu plus élevés en Mention 1, qui est redynamisée cette année par rapport à l'année dernière. La Mention 2 enregistre un léger repli. La Mention 3 a repris de la vigueur avec plus de 60 inscrits. Pour la Mention 4 les effectifs se maintiennent à 78. Nous nous étions interrogés quant à l'arrivée de la réforme et à son impact sur l'inscription en Master mais comme vous pouvez le constater nous sommes sur des effectifs assez équivalents. Nous avons détaillé, pour le Professorat des écoles, la répartition des effectifs sur chacun des sites. On constate une augmentation assez visible pour la formation à distance, ainsi qu'une forte augmentation sur le site de Marseille et dans le parcours bilingue, Starling. Le site de Digne reprend un peu avec un groupe de 26, tandis qu'Avignon et Aix restent stables avec une légère baisse sur Aix-en-Provence. Nous avons épuisé la liste complémentaire à notre disposition.

Nous sommes donc à 571 étudiants inscrits en Master 1 cette année.

La mention 2, c'est très variable selon les parcours. Un petit moins d'étudiants en second degré. Certains des parcours se sont redynamisés comme l'Histoire-Géographie. En revanche, les sciences (sciences physique, SVT et biotechnologies) enregistrent une baisse significative des effectifs.

Sur la mention 3, il n'y a qu'un seul parcours que nous redynamisons.

Sur la mention 4, les nouveaux parcours ont maintenu leur effectif : formation et apprentissage, PIA, IMF et FOFE.

Vous savez que nous avons ouvert deux parcours en apprentissage : le parcours ingénierie pédagogique numérique et le parcours CMFSSE (Santé et environnement). En M1, nous avons trois contrats en ingénierie pédagogique et cinq contrats d'apprentissage en conception et management de formation. En M2 nous avons cinq contrats en santé et cinq en ingénierie pédagogique et numérique. La dynamique est assez positive, ce qui est remarquable en 2 années.

Sur le Master 2, comme l'an dernier nous avons une perte d'effectif entre le M1 et le M2, soit à cause d'un décrochage, soit de réorientations. Par exemple, sur le parcours premier degré nous avons 460 inscrits alors que nous en avions 556 l'an dernier. Sur la mention 1, nous avons un certain nombre d'étudiants qui étaient inscrits avec un niveau 5 de diplôme et certains ont passé le concours en fin de M1 et sont donc fonctionnaires stagiaires cette année. C'est très visible sur la mention 2 dans certains parcours. La mention 3 maintient ses effectifs sans difficulté, tout comme la mention 4.

Je souhaitais ensuite faire un point sur les contrats d'alternants, mis en place sur cette réforme. A ce stade, nous ne savons pas encore si nous en aurons l'année prochaine. Pour le premier degré, les effectifs restent stables avec 195 contrats. Pour le second degré, nous avons une baisse, avec 79 contrats. Cette année, nous avons un peu moins de contrats

disponibles, mais certains étudiants ont refusé les contrats, souvent en raison de l'éloignement des berceaux. Au total, nous avons 280 alternants, contre 315 l'an dernier. Les effectifs de fonctionnaires stagiaires sont de 63 % de temps plein contre 37% de mi-temps. Pour le premier degré, nous avons 461 stagiaires, contre 490 l'année dernière. Pour le second degré, nous avons 320 stagiaires à temps plein et 188 à mi-temps. Cela représente une légère baisse par rapport aux années précédentes, mais nous totalisons quand même 508 stagiaires du second degré. Pour la Mention 3, nous avons 1 stagiaire DIU et 11 stagiaires temps plein cette année, contre 6 l'an dernier. Nous avons donc 12 stagiaires en CPE. Au total, nous devons gérer 980 stagiaires dans l'Académie. C'est parfois une charge lourde à la fois en termes de formation et sur le terrain puisque cela mobilise énormément d'énergie. Pour les PsyEN, nous avons une trentaine de stagiaires.

Michele ARTAUD : Un commentaire sur ce que tu as dit sur le refus des contrats par les professeurs du second degré, à cause de l'éloignement des berceaux, cela préjuge mal de ce qui va se passer pour les M2 à mi-temps. Une question sur la mention 2, où vous dites que les décrochages sont liés à des réorientations ou à l'obtention du concours dans l'année, mais sur ceux qui décrochent et qui se réorientent sait-on mesurer combien étaient inscrits car ils n'avaient pas de place ailleurs ?

Patrice BONNET : Sur la deuxième question, nous n'avons pas les chiffres pour savoir parmi les décrocheurs ceux qui étaient arrivés par défaut sans avoir eu une expérience préalable d'UE de préprofessionnalisation. Nous arrivons à suivre ceux qui réussissent les concours ou qui se réorientent, parce qu'il y en a beaucoup qui décrochent en cours d'année ou qui disparaissent très vite au mois d'octobre. Concernant la première question sur les problématiques des berceaux des alternants, pour travailler avec la division des personnels et des moyens du rectorat, les berceaux des alternants sont des berceaux de 6 heures, correspondant à un tiers-temps, alors que les berceaux des stagiaires sont des berceaux de 9 heures, ce qui est plus compliqué à mettre en place. Il y a aussi la priorisation des stagiaires qui arrivent dans l'académie et un stagiaire qui arrive à 9 heures c'est simple de lui donner un berceau de 9 heures tandis qu'un berceau de 6 heures c'est plus complexe à trouver.

Vincent VALERY : Tu as dit l'essentiel, effectivement, trouver des berceaux de 6 heures en les combinant parfois sur deux établissements différents c'est plus complexe. Après il y a d'autres éléments qui rentrent dans l'équation, il y a aussi ceux qui refusent des tiers-temps, ceux qui ne font pas l'affaire et qui ne sont pas validés pour ces contrats et puis il y a aussi des disciplines qui ne proposent pas aux étudiants un contrat de tiers-temps car il n'y a pas de disponibilité dans la discipline permettant d'offrir un contrat.

Gwladys VASSEUR : Pour compléter, il faudra se poser la question différemment les années suivantes dans l'idée des besoins renouvelés que cela va distribuer. Nous n'avons pas d'information sur la continuité des contractuels alternants, mais peut-être que cela va se cumuler ou non. Le positionnement va se faire au niveau du master 2 donc ce ne sera pas cumulé avec le reste et cela va redessiner les perspectives l'année prochaine. Sachant que ça ne concernera que les lauréats au fur et à mesure et donc avec des calibrages au niveau national qui redescendront. Il faudra faire des ajustements sur une carte distribuée d'un point de vue national et pas que local. Il faudra voir ce que cela génère comme possibilité, je pense que nous avons du mal à transposer le modèle d'aujourd'hui à celui qui sera demain.

Vincent VALERY : La réflexion porte surtout sur la possibilité de proposer des contrats d'alternant aux futurs M1 du M2E post-réforme, c'est-à-dire aux non-lauréats. Toute la complexité est d'arriver à combiner ces tiers-temps avec la maquette du futur master, et puis l'organisation des enseignements pour les non-lauréats.

Pascalie BRANDT-POMARES : Pour compléter car cette réflexion il faut la mener, sachant qu'il est difficile de se projeter totalement sur ce qui va réellement advenir. Il y a plusieurs

inconnues, et nous allons devoir être attentifs et vérifier à l'aune de ce qui se fera pour réajuster. Le fait est que le modèle des contractuels alternants aujourd'hui était laissé à la libre appréciation des étudiants. Ils sont toujours décisionnaires notamment pour passer le concours mais après leur situation une fois inscrit ne dépendra pas de leur bon vouloir. Aujourd'hui, on peut être contractuel alternant si on le souhaite, mais cela va prendre fin avec la réforme puisqu'en fonction de la réussite au concours les étudiants seront lauréats rémunérés ou non-lauréats, mais nous y reviendrons plus tard. C'est un cadre très particulier que nous avons avec les contractuels alternants car il fallait à la fois qu'il y ait des capacités d'accueil qui ne sont pas les mêmes selon les disciplines et la volonté ou non des étudiants. Nous aurions été favorables au fait que tous les étudiants soient contractuels alternants ou pas.

Gwladys VASSEUR : Par rapport à l'année prochaine sur les derniers Master MEEF, est-ce que cela va se poursuivre ou pas ? D'autres besoins vont se générer, est-ce que cela va se juxtaposer pendant la période de transition, comment allons-nous faire pour le transposer ou pas. Notamment sur la question des non-lauréats, nous en discutons mais ce sont des hypothèses qui ne sont pas encore d'actualité.

Sarah LALLEMAND : Peut-on parler alors pour les lauréats et les lauréates d'une affectation, parce que la raison parfois de défection d'un poste en alternance est liée à l'éloignement. Dans la mesure où il y aura réussite au concours, est-ce que les lauréats seront affectés sur un poste sans possibilité donc de faire valoir l'éloignement comme problématique majeure ?

Pascale BRANDT-POMARES : Comme aujourd'hui pour les fonctionnaires stagiaires du DIU, ils sont affectés sur un terrain. C'est l'une des conséquences de la réussite au concours. Nous pouvons espérer que la prise en compte de l'éloignement du domicile et l'éloignement du centre de formation pèse le plus dans la balance mais il y a des principes de réalité. Il y a des endroits où cela est possible de placer un stagiaire et il y a des endroits où ce n'est pas possible. Le Rectorat fait de son mieux pour affecter les stagiaires.

Vincent VALERY : Le rang de sortie est aujourd'hui un critère prioritaire sur les vœux d'affectation.

- **Socle des bonus 2025-2026**

Patrice BONNET : (Annexe 5) Ce point concerne les étudiants en Licence 3 et de Master 1 uniquement. Tous les étudiants peuvent choisir une ou deux activités bonifier dans leur cursus à chaque semestre. Ce socle de bonus est commun à tous les étudiants d'amU, ce socle a été voté en CFVU au mois de juillet. Il est organisé comme les années précédentes en cinq grands domaines, sport, engagement étudiant, approfondissement des connaissances, culture et le dernier domaine qui a été légèrement modifié en termes d'intitulé créativité, entrepreneuriat et innovation. Ce socle est enrichi pour l'Inspé d'une UE bonus, l'UE langue d'oc depuis 2014. Les activités prévoient une valorisation de 0.25 à 0.5 points dans la moyenne. C'est ce que nous faisons dans le cadre de la Licence puisque la Licence est encore sous le régime des notes. Pour le Master, comme nous n'avons plus de notes nous avons une bonification en élevant un attendu au niveau supérieur depuis 2018. Il y a 4 modifications dans les bonus cette année au sein d'amU. Un nouveau bonus mis en place qui est le bonus intitulé « étudiant engagé dans la vie institutionnelle du territoire » et ensuite la dernière partie « créativité, entrepreneuriat et innovation » a été modifiée en termes de nomenclature ainsi qu'une dernière unité modifiée qui s'appelle aujourd'hui « étudiant sensibilisé à l'innovation sociétale et technologique » en lien avec la CISAM+.

Comme vous le savez au sein de l'Inspé nous avons une bonification de l'attendu cible, comme nous avons modifié cette année les maquettes de la mention 4 « pratique et

ingénierie de formation » nous avons modifié les attendus ciblés visés et nous avons revu le tableau uniquement pour la mention 4.

Le Socle des bonus 2025-2026 est adopté avec une abstention par le Conseil d'Institut.

- **Modifications de l'offre de formation**

- Changement de Mention du parcours Starling PE

Patrice BONNET : Dans le cadre de la réforme qui arrive et dans l'actuelle mention 1 nous avons modifié il y a trois ans un groupe de la mention 1 qui s'appelle Starling. Il s'agit d'un groupe bilingue, avec un enseignement à 80% en anglais et qui permet de former au plurilinguisme et à l'internationalisation les étudiants qui se destinent aux professorats des écoles. Avec la réforme et le fait que nous accueillons dans le M2E des lauréats du concours et avec la contrainte d'une maquette et d'un référentiel il nous a paru complexe de maintenir ce parcours à l'intérieur du Master M2E de la mention 1. Nous avons réfléchi et nous proposons une modification de ce parcours qui va basculer à la rentrée 2026 dans la mention 4 « Pratique et ingénierie de la formation » avec une appellation un peu plus adaptée puisqu'il s'appellera « parcours international et plurilingue en éducation - Starling ». L'idée est de conserver la lisibilité et la visibilité de ce parcours qui accueille cette année 32 étudiants, qui s'est dynamisé autour de la mobilité étudiante ce qui nous semble complexe à maintenir en l'état dans le Master M2E.

Pascale BRANDT-POMARES : Pour compléter, la réforme porte exclusivement sur les Mentions 1, 2 et 3 qui couvrent la formation des professeurs des écoles, la formation des enseignants du second degré et la formation des CPE. Toutes les formations autres étaient soit dans la Mention 4 soit elles concernaient le parcours Starling. Il convenait de sortir le parcours Starling de la Mention 1. Cela ne change rien à la politique que nous poursuivons avec ce parcours mais ça permet de l'inscrire de manière cohérente avec la réforme.

Claire ENEA-DRAPEAU : Si j'ai bien compris, cela veut dire que d'éventuelles mobilités pour les professeurs des écoles lauréat du concours ne pourront pas se faire ?

Pascale BRANDT-POMARES : Ici nous devons prendre une délibération qui concerne seulement le parcours Starling, la question vaut la peine d'être posée bien sûr mais lorsque nous discuterons de la Mention 1.

Claire ENEA-DRAPEAU : Ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de lauréat du concours dans le parcours Starling ?

Pascale BRANDT-POMARES : Absolument.

Le changement de Mention du parcours Starling PE de la Mention 1 à la Mention 4 est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'Institut.

- Accréditation de la Licence LPE

Pascale BRANDT-POMARES : (Annexe 6) Vous avez eu les documents qui ont été finalisés très récemment, la veille du Directoire, pour la Licence Professorat des écoles et le Master M2E. Il nous a paru important de revenir sur certains points sur lesquels nous avons fait des arbitrages, et sur lesquels nous faisons remonter une offre de formation concertée au niveau de l'académie, voire de la Région académique, dans le cadre de ce

que le Ministère nous demandait. L'enjeu majeur de la réforme est le recrutement des fonctionnaires de l'Éducation nationale, professeurs des écoles, professeurs du second degré et CPE, avec un niveau de Licence. Les étudiants choisissent quand ils passent le concours. Une chose est certaine, pour réussir le concours, il faudra avoir obtenu la Licence. Il faudra donc respecter l'ordre, d'abord la Licence parce que sans licence on ne pourra pas réussir le concours. Cela va induire, chez les étudiants, des stratégies qui leur seront propres.

Cela change la donne puisqu'une fois les étudiants lauréats du concours, ils seront inscrits en Master M2E selon la mention, mais en tant que lauréats ils seront aussi élèves professeurs en première année et fonctionnaires stagiaires en deuxième année. En première année, ils auront à suivre des stages qui seront des stages d'observation et de pratique accompagnée, en étant rétribués. En deuxième année, ils seront en stage en responsabilité à mi-temps, et ils ne seront titularisés qu'à l'issue du Master. Se pose ensuite la question des non-lauréats, c'est-à-dire des étudiants qui auront passé le concours et obtenu une Licence, mais qui ne seront pas admis. Ils auront choisi d'ailleurs ou non de passer le concours, et qui souhaitent continuer à se former après la Licence. Pour ces étudiants, selon les Inspé, et même au selon les parcours de formation, des choix ont été faits d'accueillir ou non des étudiants non-lauréats. Nous avons rendu localement cet arbitrage dans la poursuite de la politique que nous avons mis en place jusqu'ici, nous souhaitons offrir aux étudiants qui veulent devenir enseignants une formation professionnelle et universitaire quel que soit leur statut, nous leur permettons à l'université d'être formé. Nous accepterons les non-lauréats mais il va y avoir une phase d'observation importante, car ceux qui souhaiteront repasser le concours auront de forte attente vis-à-vis de celui-ci. Ce qui n'est pas prévu dans le plan de formation du Master M2E qui est fait pour ceux l'ayant déjà réussi. Cela va poser des questions concernant la formation disciplinaire avant le concours et plutôt pédagogique après celui-ci. Il sera difficile d'offrir les mêmes stages aux lauréats et aux non-lauréats, nous avons avancé sur un arbitrage dans le respect des capacités d'accueil de l'académie. Le plan de formation sera sans doute compensé au travers d'options permettant aux non-lauréats de suivre des stages aussi en dehors de l'éducation nationale.

Nous avons pour volonté de ne pas laisser les étudiants non-lauréats sans formation ou sans possibilité de repasser le concours.

Sur la carte des formations, les décisions arrêtées suivent ce que nous faisons déjà. Pour les PE, le Master continuera d'exister sur les quatre sites. En revanche, certaines questions pouvaient se poser pour des disciplines pour lesquelles l'académie n'a pas de besoins identifiés. Nous avons trouvé une formule prudentielle, afin que ces disciplines dans lesquelles le rectorat ne s'engageait pas à trouver des berceaux, nous nous engageons à continuer de les faire exister dans la nouvelle offre de formation. Nous allons garder la même carte de formation que celle que nous possédons aujourd'hui, avec la réserve de voir, à l'usage, la possibilité que l'université a de soutenir cette offre de formation.

Concernant la question des 50% des heures d'enseignements effectuées par des enseignants de terrain, cela fait des années que nous avons réussi à tenir l'objectif des 33% et nous nous sommes appuyés sur cette expérience de réussite en Master pour dire que nous suivrons ce procédé pour la Licence afin d'atteindre ces 50%. Sachant que les formateurs en temps partagés seront comptabilisés parmi ces 50%. Ils le seront nationalement.

Cela va demander des moyens et la nécessité de le faire progressivement, de la même manière que pour le Master pour passer de 33% à 50%, étant entendu que nous ne savons pas comment le nombre de non-lauréats et lauréats viendra influencer sur le fonctionnement.

Pour en revenir à la Licence, celle-ci sera ouverte sur tous les sites de l'Inspé ce qui nous amènera à avoir une offre dans Parcoursup pour les sites de Digne, de Saint-Jérôme, d'Avignon et d'Aix alors que la Licence EAEP était ouverte seulement à Saint-Jérôme.

Michèle ARTAUD : Je voulais tout d'abord saluer l'intention de ne pas exclure les non-lauréats et d'ouvrir la licence professorat des écoles sur les quatre sites, à cet égard, j'ai une question sur la répartition en groupe pour la Licence professorat des écoles où dans le document qui nous a été donné il est écrit 80 étudiants sur Marseille et sur Aix-en-Provence et puis 46 sur Avignon et 24 sur Digne-les-Bains. Combien de groupes seront sur Aix-en-Provence, Marseille et Avignon ?

Pascale BRANDT-POMARES : Il y aura un groupe à Digne-les-Bains et un groupe à Avignon, deux groupes à Aix-en-Provence et deux groupes à Marseille. L'idée est qu'un groupe ce soit 40 étudiants. C'est une capacité d'accueil, nous n'irons jamais au-delà, 40 étudiants présents, cela fait beaucoup mais cela fait partie de ce que nous devrions pouvoir encadrer.

Patrice BONNET : Nous avons insisté sur le nombre d'étudiants cette année en Licence EAEP, nous en sommes à 80 étudiants sur Marseille ce qui fait deux groupes. Nous avons souhaité ouvrir les licences dès l'an dernier avec des groupes de 40 pour s'inscrire dans la politique de l'université.

Michèle ARTAUD : Il y a d'autres questions qui se posent, ce qui m'interroge particulièrement compte tenu du fait que j'ai participé au groupe de travail avec le ministère, c'est la question de la carte des formations, que nous avons demandée depuis plusieurs mois et que nous n'arrivons pas à obtenir. Lorsque vous dites que tous les parcours seront ouverts, êtes-vous sûr de pouvoir le faire ? L'exemple que l'on nous donne lors des groupes de travail, est celui du CAPES italien, 18 Inspé ont un Master qui forment pour le recrutement des professeurs d'italien et il y a une dizaine de postes, donc on ne pourra pas conserver ces 18 formations. Avez-vous eu l'assurance que les formations déjà existantes pourront être maintenues ou alors c'est un arbitrage qui sera rendu a posteriori ?

Pascale BRANDT-POMARES : Nous avons la même question, nous n'avons aucune idée s'il y aura un arbitrage sur ce que nous proposons, en tout cas si nous le proposons c'est bien parce que nous estimons pouvoir en assurer la soutenabilité. Maintenant, à l'usage, une formation qui n'aurait que très peu d'étudiants ne sera pas maintenue. Il nous a semblé responsable de proposer ce que nous savions faire et de ne pas fermer des formations qui entraîneraient un déficit dans certaines disciplines.

Michèle ARTAUD : Quand vous dites effectif minimum, à quoi cela correspond ?

Pascale BRANDT-POMARES : Je pense que c'est un effectif sur lequel tout le monde s'accordera. Un groupe c'est 40 étudiants mais entre un groupe à 4 et un groupe à 40 il y a une réelle différence. Certaines disciplines ont peu d'effectifs et nous ne l'exigeons pas, mais si nous sommes dans une configuration qui n'est profitable ni aux étudiants ni aux enseignants et qui s'avère difficile, on ne maintiendra pas. Cependant, nous nous donnerons les moyens et le temps pour y arriver, une formation ouverte l'est pour l'année et nous prendrons la décision qui s'avère nécessaire pour la rentrée suivante.

Vincent VALERY : Ce qu'il y a d'important dans cette affaire de calibrage, c'est surtout de faire apparaître qu'il y a des discussions entre l'Inspé et le Rectorat dans l'élaboration du document. Concernant le Rectorat, nous avons fait clairement apparaître le fait que dans certaines disciplines nous ne pourrions pas offrir de support aux lauréats. Ce qui ne veut pas dire que nous n'avons pas de besoins notamment pour les futurs M2, parce que pour les M1 on pourrait dire que nous les mettons en observation mais sur les étudiants de M2 nous n'aurons pas de support dans les trois disciplines qui posent problème. Chacun a l'information et ce sera peut-être un argument qui permettra de valider la remontée du dossier dans l'état.

Pascale BRANDT-POMARES : Pour terminer sur cette carte de formation, nous avons fait ce travail en commun entre l'Académie et l'Inspé à la fois en termes de potentiel de stages et en potentiel de formation. Après s'il y a un arbitrage national, nous devons nous y plier.

Aurélie PASQUIER-BERLAND : Pour le premier degré, puisqu'il était question des non-lauréats et du fait que l'Inspé d'Aix-Marseille avait choisi de pouvoir les accueillir, concernant la Mention 1, est ce qu'il est déjà établi ou pensez-vous déjà à ce stade de la réflexion qu'il y aurait des groupes spécifiques de non-lauréats peut-être par site ou sur chaque site ?

Pascale BRANDT-POMARES : C'est peut-être dans le cas de la Mention 1 que cela sera le moins compliqué pour nous car nous aurons des effectifs qui permettront d'isoler des groupes et c'est ce qui va sûrement être mis en place. Pour le second degré cela sera beaucoup plus complexe.

Patrice BONNET : Dans le dossier d'accréditation, il nous a été demandé de donner les capacités d'accueil. Nous avons commencé à réfléchir sur ces capacités par site parce qu'il y a aussi un équilibre à avoir avec l'ouverture des Licences sur chaque site. Nous les avons faites figurer dans le tableau, nous pourrions les modifier en fonction de nos projections mais nous avons inclus dans les capacités d'accueil les non-lauréats. Si nous prenons l'exemple du site d'Avignon, si nous projetons une capacité de 90 étudiants alors que nous avons comme aujourd'hui 87 fonctionnaires stagiaires cela implique que nous aurons peu de place pour les non-lauréats. Il faut prendre du recul car nous avons 87 stagiaires d'un concours complet, alors que nous allons avoir deux ou trois années de transition. Sur le premier degré, cela sera peut-être une moins grande difficulté à gérer car nous aurons des effectifs plus importants avec des groupes plus nombreux par site ce qui nous permettra de mieux réguler. Il n'y a que le site de Digne-les-Bains où nous n'aurons qu'un seul groupe dans lequel il faudra mixer lauréat et non-lauréats.

Pascale BRANDT-POMARES : Nous sommes sur un continuum de formation qui nous amène à parler de Licence et de Master et à ne pas traiter les dossiers de manière complètement dissociée. La Licence s'inscrit dans une offre de formation à amU où il y a aussi d'autres Licences donc il y aura forcément des lauréats qui ne viennent pas de l'Inspé puisque la capacité d'accueil est inférieure au nombre de places au concours. Elle est même circonscrite à 60% des places au concours. Il faut aussi savoir que le nombre de places au concours peut varier d'une année sur l'autre.

Il va surtout falloir tout faire pour que les lauréats de la Licence LPE bénéficient d'un fast-track leur permettant de se présenter seulement aux épreuves orales sans passer les épreuves d'admissibilités. Il faudra aussi qu'ils soient tous lauréats du concours, parce que c'est aussi cela qui va être scruté. Savoir si l'Inspé est en capacité de former des enseignants du premier degré.

Christine MUSSARD : Ma question concerne le Master, dans le dossier d'accréditation deux points ont attiré mon attention, le 0% de la page 7 dans l'autre composante universitaire : cela veut dire qu'il n'y a plus de partenariat avec les autres UFR ? Ma deuxième question concerne le profil enseignant : 50% de personnes issues du terrain et un partage 25% enseignants-chercheurs et 25% PRAG-PRCE-PREC, vu qu'il y a eu beaucoup de recrutement pour arriver à trois tiers dont un tiers d'enseignant-chercheur, j' imagine que nous arrivons à un maximum d'enseignants-chercheurs. Par exemple, dans le parcours Histoire-Géographie, nous sommes plus nombreux que les PRAG. Donc est-ce à dire que dans les années à venir nous allons cesser de recruter des enseignants-chercheurs ? Peut-être pour ceux qui vont remplacer des départs à la retraite mais que globalement c'en est terminé de ces recrutements ?

Patrice BONNET : Le tableau de la page 7 du dossier d'accréditation ne concerne que la mention premier degré, c'est pour cela qu'il y a 0% et pour le second degré il faut aller en page 14 où il est écrit 10%.

Pascale BRANDT-POMARES : C'est un 10% hypothétique qui ne doit justement pas remettre en cause le tissage précieux et riche que nous avons aujourd'hui avec les composantes avec lesquelles nous travaillons. C'est un 10% pour montrer que les UFR sont présentes mais nous ne pouvons pas le dire discipline par discipline.

Patrice BONNET : Il y a aussi un deuxième point que nous avons pris en compte c'est qu'il y a des maquettes qui nous sont imposées avec des blocs imposés. Par exemple le bloc 1, « disciplinaire », qui représente 40% de la maquette, ce n'est pas uniquement du disciplinaire, c'est aussi de l'enseignement de la discipline où il y a aussi une répartition des enseignements à réfléchir avec nos collègues des UFR.

Pascale BRANDT-POMARES : Il est certain qu'il ne faudra pas faire du disciplinaire pour laisser de la place aux UFR, si ce n'est pas conforme à la maquette du Master. S'il faut intervenir et discuter nous le ferons. Nous avons aujourd'hui une réforme avec des référentiels d'enseignements qui n'ont jamais été aussi précisés. Je trouve qu'un cadre est aussi quelque chose qui permet de donner quelques assurances aux responsables de formation que nous sommes d'un gage de qualité à tous les étudiants de la formation mais aussi d'un gage de qualité de la formation en elle-même, et puis un cadre qui n'empêche en aucun cas la liberté pédagogique.

Concernant la deuxième question, la politique d'adossement de la formation à la recherche et l'articulation recherche/formation/terrain reposent sur cet équilibre entre interventions d'enseignants de terrains et d'enseignants en poste à l'Inspé spécialistes du domaine de la formation des enseignants. Jusqu'ici nous avons réussi à cultiver l'idée que les ESAS qui sont des spécialistes de l'ingénierie de la formation des enseignants en faisant une répartition par tiers, ce qui se traduit par à peu près la moitié d'enseignants-chercheurs et l'autre moitié d'enseignants du second degré. Je pense que c'est la politique d'emploi qui au fur et à mesure permettra de dessiner les choses, mais on ne reviendra pas sur l'engagement des enseignants-chercheurs dans la formation. Les 50% de la formation sont assurés par des enseignants de terrain et les 50% restants devraient, si elle évolue, se faire dans le sens de l'adossement à la recherche.

Sarah LALLEMAND : Lors de la présentation il m'a semblé entendre qu'il fallait penser davantage l'inclusion du personnel issu de terrain dans la Licence pour être dans ces 50%.

Pascale BRANDT-POMARES : C'est la réforme qui l'exige, aussi bien pour le Master que pour la Licence.

Sarah LALLEMAND : Ce qui est énorme comme besoin.

Michèle ARTAUD : A cet égard, sait-on aujourd'hui combien de volumes d'heures sont assurés par les enseignants-chercheurs dans le Master ?

Patrice BONNET : Dans le dossier de Licence (page 12) vous avez tous les nombres d'heures enseignées par les enseignants chercheurs : nous sommes à 30%, mention 1, 2 et 3 confondus. C'est à la fin de la page 12 de la demande d'accréditation de la Licence LPE où vous avez un tableau des interventions pluri catégorielles en Master MEEF. Et pour les personnels de terrain nous sommes à 44% et 26% pour les ESAS.

Michèle ARTAUD : Est-ce qu'on sait si à Avignon, l'Université va ouvrir une LPE ?

Pascale BRANDT-POMARES : Je ne crois pas, le Rectorat serait à même de nous le dire s'il avait dû échanger avec l'Université d'Avignon pour ouvrir la Licence puisque la Licence ne peut pas ouvrir sans stage, sans convention avec l'Académie.

Michèle ARTAUD : Ce qui est étrange car ils avaient une LPPE.

Pascale BRANDT-POMARES : Nous avons à cœur de nous préoccuper du public avignonnais et des étudiants de la Licence actuelle à Avignon qui viendront à l'Inspé.

Vincent VALERY : Je pense qu'à ce jour, nous n'avons pas eu de demande particulière du côté d'Avignon. Je pense que cela aurait été évoqué en Directoire il y a deux jours.

Patrice BONNET : Je vous avais projeté pour être certain que tout le monde comprenne ce qui était demandé pour chaque demande de dossier d'accréditations. C'est bien des demandes de dossier d'accréditations et pas des accréditations c'est important pour la carte de formation. Pour la Licence LPE, la demande de dossier d'accréditation que nous avons fait parvenir aux directions le 15 juin 2025 et pour le 30 septembre, nous devons faire parvenir le dossier que vous avez entre vos mains avec les conventions et les procès-verbaux, les pourcentages des différentes catégories avec le travail autour des équipes pluri catégorielles et enfin une note expliquant comment nous allons prendre en compte les évaluations de la Licence pour pouvoir attester du fast-track chez nos étudiants.

Le dossier que vous avez pu consulter a été voté en CFVU le 25 septembre dernier afin de pouvoir être dans le timing sachant que c'est une accréditation de l'Université portée par l'Inspé. Elle sera votée au CA d'amU le 14 octobre.

Vincent VALERY : Le dossier de demande d'accréditation fait apparaître des principes sur l'organisation de la mise en stage. Le calendrier contraint de remontée de documents ne nous a pas permis de travailler dans le fond et surtout sur la question de l'opérationnalisation de cette mise en stage. Comme vous avez pu le repérer, il y a des fourchettes de mise en stage et non pas des chiffres précis. Nous allons démarrer le travail, avec les acteurs qui vont accueillir en stage, car il est important de traiter la question du Master et de la Licence en même temps. Nous avons des contraintes liées à la mise en stage qui sont très importantes et il faut trouver des tuteurs et des terrains de stage ce qui est très complexe.

Patrice BONNET : Je rajouterai que dans les stages, pour le Master et même pour la Licence, il y a des stages qui sont prévus hors Education nationale et c'est pour cela que nous avons mis des fourchettes, ce qui permet d'imaginer que nous sommes sur un curriculum de 3 ans et que chaque étudiant n'aura pas le même type de stage au même moment mais ils auront le même stage hors éducation nationale. Ce qui permettrait d'atténuer la lourdeur pour les PEMF ou les MAT d'accueil dans les établissements scolaires. Ce travail doit être affiné.

Vincent VALERY : Sur les questions de mise en stage, avec les Directeurs académiques de l'éducation nationale nous nous sommes aperçus qu'il y avait une spécificité sur les départements alpins avec la crainte d'une perte d'attractivité de la Licence. Notamment pour les étudiants qui seraient positionnés sur le 05 sachant qu'il faut qu'ils puissent regagner le site de Digne-les-Bains facilement. Nous avons débuté une réflexion opérationnelle sur une répartition des stages massés et des stages filés qui pourrait être spécifique aux départements alpins, peut être en alternant une semaine de stage et une semaine sur site. Peut-être que cela permettrait d'avoir une meilleure attractivité sans renoncer aux principes énoncés dans le dossier d'accréditation mais qui permettrait de s'adapter à la spécificité du territoire.

Michèle ARTAUD : Je vais faire un commentaire qui est une explication de vote. Nous avons beaucoup bataillé avec l'ensemble des syndicats au mois de juillet comme au mois de septembre, et l'ensemble des syndicats au CNESER a voté contre les documents de cadrage pour un certain nombre de raisons dont la lourdeur du stage, la sous-représentation des enseignants-chercheurs dans les dispositifs de formation. Il est important compte-tenu du travail que nous faisons dans les GT avec le Ministère qui ne prend rien en compte de ce qui y est dit, que le Ministère voit remonter des choses qui ne soient pas l'unanimité pour, et pour cela nous allons voter contre ce qui n'est absolument pas une défiance vis-à-vis du travail des équipes.

Pascale BRANDT-POMARES : Merci pour cette précision et cette explicitation. J'avoue que je ne comprends pas ces votes, tout-à-l'heure sur les bonus. Cela permet de mettre

de la compréhension sur le fonctionnement global du conseil. J'entends et je comprends ce qui peut amener à cette décision, mais le Conseil est celui de l'Institut et la décision a d'autant plus de force compte-tenu de la situation dans laquelle elle est prise. Je doute que qui que ce soit aille regarder le détail du vote, puisque celui-ci sera majoritaire, et en comprenne le sens à l'extérieur de l'institut. En revanche, à l'intérieur de l'institut, il prend un sens qui ne me semble pas aller dans celui que nous souhaiterions pouvoir porter pour donner une visibilité importante à ce que nous faisons localement. Puisque pouvoir conserver tous les sites, pouvoir conserver tous les parcours, sont des choses auxquelles les syndicats sont attachés. Cela me semblerait davantage porté par des décisions qui montreraient que localement nous nous accommodons d'un cadre qui ne nous empêche pas de penser une formation telle que les syndicats pourraient la penser. Je sais que c'est une histoire de posture mais je trouve cela dommage de ne pas arriver à un consensus au sein du Conseil. Ce sont de véritables arbitrages et des choix délibérés qui peuvent être faits de façon responsable entre les responsables et qui montrent que localement nous pouvons faire des choses intelligentes.

Michèle ARTAUD : Au CNESER, lorsque l'on regarde les dossiers d'accréditation, nous regardons aussi les votes qui ont été faits dans les Conseils donc ce n'est pas vrai que personne ne regarde les votes qui ont été faits dans les Conseils.

Pascale BRANDT-POMARES : On regarde les résultats des votes, et dans notre cas le vote sera majoritaire et heureusement d'ailleurs au regard du travail effectué. Parce que ce qui se passe au CNESER et ce qui se passe dans les syndicats, c'est loin de la réalité de terrain dans laquelle sont tous les collègues.

Sarah LALLEMAND : Nous voulions quand même saluer l'énorme travail qui est fait, la qualité, la dynamique pour maintenir mais aussi faire correspondre des intentions de vote par rapport à des contraintes immenses qui nous obligent à cet immense travail avec des budgets extrêmement contraints au niveau du personnel et donc le travail est d'autant plus salué. Mais au niveau du vote, il est compliqué de ne pas pouvoir dire non. Pas pour le travail qui a été exécuté, mais aussi pour une forme de traçabilité aussi légère soit elle, c'est une posture aussi. Nous savons que nos votes ne changeront pas non plus la majorité qui sera représentée dans le résultat des votes.

L'accréditation de la Licence LPE est adoptée avec 3 votes contre sur les 20 membres présents et représentés, par le Conseil d'Institut.

- Accréditation du Master M2E

Patrice BONNET : (Annexe 7) De la même manière je souhaiterais préciser que le calendrier est un peu différent puisque nous devons faire remonter la demande d'accréditation pour le 31 octobre 2025. Ce qui signifie que nous allons voter aujourd'hui le dossier en Conseil d'Institut qui sera ensuite remis en CFVU pour avis le 16 octobre et en CA d'amU le 18 novembre. Nous avons toujours un petit délai possible pour les votes en Conseil d'Administration pour déposer les avis finaux des dossiers d'accréditation. Le calendrier est un petit peu décalé car le Master M2E est une accréditation hors vague des Inspé, ce qui n'était pas le cas de la Licence LPE, ce sont deux procédures différentes. Je me permets d'attirer votre attention sur le dossier, il y a trois grandes parties qui correspondent à chacune des mentions. Pour la mention 2, il y a des parcours généraux et les parcours technologiques et professionnels car il nous a été demandé de bien séparer les deux. Il y a bien entendu un préalable qui est la stratégie concernant le pilotage du projet de l'Inspé qui a été retravaillé à l'aune de ce que nous avons fait sur le dernier dossier d'accréditation. Ensuite, en termes d'annexes, il y a la convention et il faudra aussi renvoyer pour fin mars les maquettes des parcours types. Nous avons fait le choix à amU

pour montrer la cohérence du parcours de formation que la convention soit unique pour la Licence et le Master. Nous avons les chiffres avec les capacités d'accueil qui étaient importantes.

L'accréditation du Master M2E est adoptée avec 2 votes contre sur les 19 membres présents et représentés, par le Conseil d'Institut.

4. Recherche et Innovation

• Présentation des recherches des enseignants-chercheurs nouvellement recrutés

Emilie MARIE : (Annexe 8)

Pascale BRANDT-POMARES : Nous avons avec l'Intelligence artificielle générative de grosses questions qui se posent et si ton travail de recherche pouvait s'infléchir sur cette thématique, je pense que nous en avons vraiment besoin.

Emilie VIOLETTE-PONS : (Annexe 9)

Julia BONGIORNO : (Annexe 10)

Elena MARTIN : (Annexe 11)

Muriel ZOUGS : (Annexe 12)

Lola PAPON : (Annexe 13)

Pascale BRANDT-POMARES : Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour dire à quel point le laboratoire ADEF a été renforcé avec le recrutement de ces six maitresses de conférences et dire la politique que nous menons avec le laboratoire rattaché à l'Inspé pour renforcer les recherches qui sont faites dans le laboratoire. Je me permettais de dire cela car nous pouvons l'élargir à la structure fédérative de recherche SFERE-Provence car cela correspond au laboratoire de rattachement de Christine MUSSARD. Je vous remercie pour ce que vous faites déjà et ce que vous allez continuer à faire.

Christine MUSSARD : J'ai fait mes premiers cours en 2000. En termes d'enseignement j'ai toujours été rattachée au parcours d'Histoire-Géographie avec un enseignement surtout en mention 2 mais aussi en mention 1 et en mention 4 dans les concours internes, CAPES et agrégation. Je suis responsable du CAPES interne depuis de nombreuses années. Contrairement à mes collègues qui ont exposé leurs travaux, je vais proposer des éléments de recherche qui sont un peu à distance du quotidien de la classe. Je suis historienne, rattachée à l'IREMAM, l'Institut de Recherches et d'Etudes sur les Mondes Arabes Musulmans, qui est un laboratoire de recherche pluridisciplinaire en sciences sociales et qui est hébergé à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH). Je suis Directrice-adjointe de ce laboratoire depuis janvier 2024. Mon objet d'étude porte sur la scolarisation en contexte colonial et plus précisément celle des élèves algériennes et algériens au sein de l'école primaire française donc de l'école républicaine. Dans le cadre de mon habilitation à diriger des recherches j'ai proposé une recherche nommée « l'école empêchée » dans une région s'appelant Blida au sud d'Alger entre 1944 et 1962. Dans cette étude, j'ai proposé une histoire du processus de scolarisation dans une région qu'on peut qualifier de vitrine de la scolarisation française, puisque dans cette région il y a la fameuse plaine de la Mitidja qui était occupée par les grandes exploitations des colons français. J'ai privilégié une approche micro-historique puisque depuis que je fais de l'histoire j'ai le goût pour l'étude des petites choses, des petits territoires, des individus, des petits groupes. Pendant une période que l'on qualifie de décolonisation du territoire, puisque j'ai travaillé à partir de 1944 jusqu'à l'indépendance. J'ai utilisé des archives et de l'enquête orale de terrain pour mener cette recherche. Elle m'a permis de donner à voir une déclinaison coloniale de l'école républicaine dans laquelle les élèves algériens peinent à trouver leur place. Du fait du caractère tardif des réformes, mais aussi de la montée de

la contestation anticoloniale et de la guerre d'Algérie, qui produisent contre l'École de la république des Ecoles concurrentes c'est-à-dire les écoles de l'armée et les écoles coraniques réformées. Je m'intéresse aujourd'hui à la suite de cette habilitation à l'engagement de leurs parents et des parents d'élèves, devenir parents d'élèves dans l'Algérie coloniale lorsqu'on n'a jamais été parents d'élèves puisque les enfants viennent d'être scolarisés parfois pour la première fois et que soi-même en tant que parents on n'a jamais eu accès à l'école. C'est l'objet qui m'intéresse et je regarde la manière et la multiplicité des formes que ces parents utilisent et notamment au sein des associations de parents d'élèves pour défendre la scolarisation de leurs enfants. C'est aujourd'hui un angle mort de la recherche, c'est un vrai défi de trouver des sources et des matériaux mais il y a des choses, il faut creuser. Je développe ces recherches dans des programmes et des projets collectifs tout d'abord au sein de mon laboratoire, au sein d'un axe que j'ai initié en 2016 avec d'autres collègues intéressés aux questions d'éducation qui s'appelle « Ecole et éducation : pratiques, modalités et conditions de la relation à l'Etat. Je participe également à l'observatoire des inégalités éducatives en Méditerranée qui est un projet pluridisciplinaire soutenu par la MMSH que je porte notamment avec d'autres collègues de l'Inspé qui sont très engagés.

Je travaille également dans un programme franco-algérien qui est soutenu par l'Institut français d'Algérie et un petit peu à l'écart de ce que je viens de développer au sein d'Ampiric. Je suis membre de l'équipe pilote E-Cité et je suis actuellement engagée avec Julien GARRIC dans une enquête sur l'expérimentation de la tenue unique dans trois établissements de l'Académie d'Aix-Marseille. Nous arrivons au terme de la première année d'enquête et nous allons publier un premier travail à partir de résultats intermédiaires.

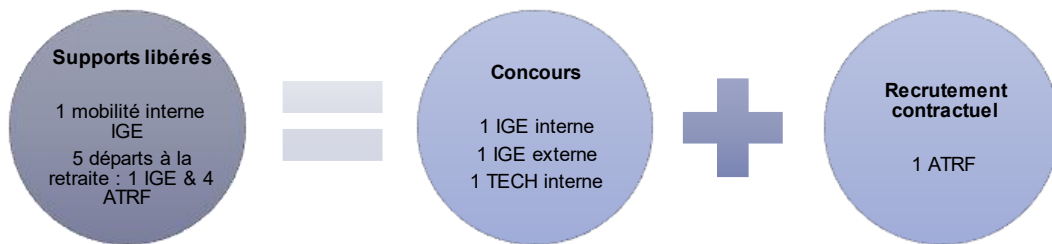
Pierre DESBIOLLES : Je vous remercie de ces présentations qui montrent la richesse et la diversité de vos activités.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 16h30.

Le prochain Conseil d'Institut se tiendra le 1^{er} décembre 2025 sur le site de Saint-Jérôme à Marseille.

Annexes :

Annexe 1 : Campagne d'emplois BIATSS 2026



Annexe 2 : Campagne d'emplois enseignants 2026

Supports libérés

7 PRAG (dont 2 = 4 ½ temps partagés)

1 PU

Il faut 2,5 supports pour faire 1 concours = 3 possibilités maximum pour CE2026
(rappel retenue de 60% masse salariale)

Concours demandés

Corps		Rappel CE 2025 (Demande de Concours)	CE 2026 (Demande de Concours)	
Enseignants	PR	1 (46-3)	1 (46-1)	Sciences de l'éducation
	MCF	6	3	2 profils PE Français- 1 profil PE Sciences
	PRAG			
	PRCE	1		
	TOTAL	8	4	

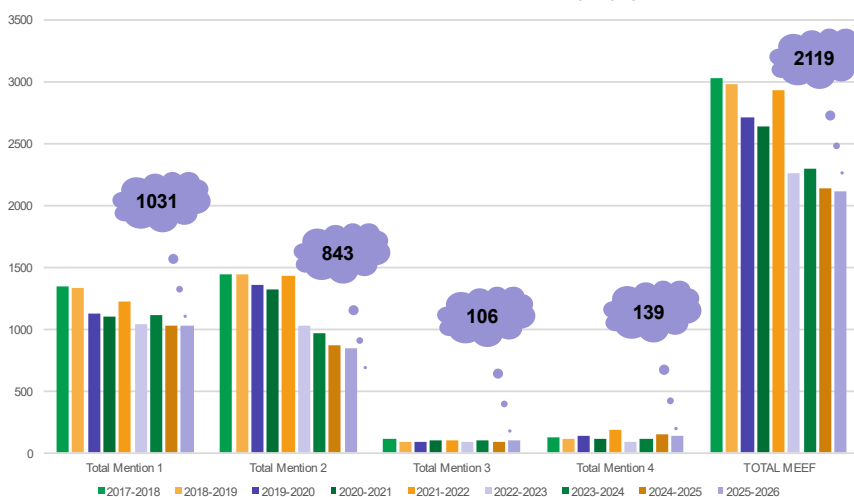
Continuité politique ; dans le contexte de la réforme + besoins Licence, on reste sur une logique « apprentissages fondamentaux ».

Annexe 3 : Budget 2026

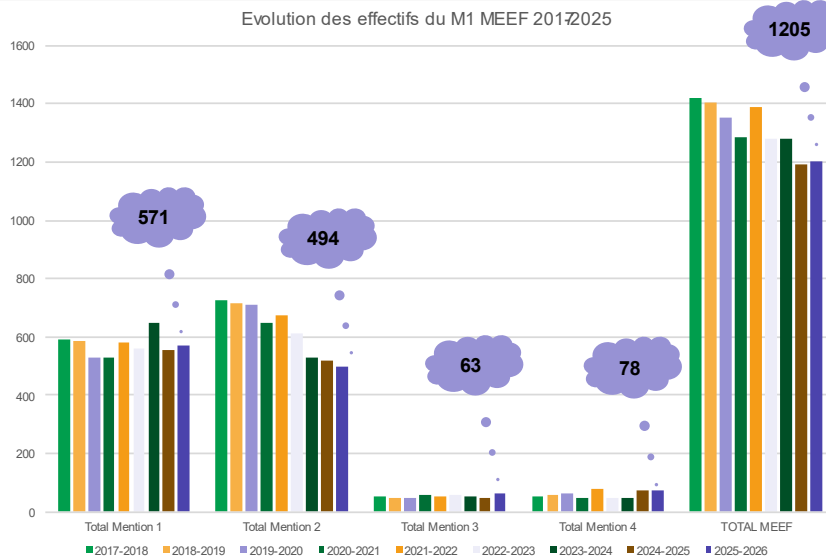
Proposition Budget Fonctionnement & Investissement 2026			
		2026	2025
EXERCICES			
Budget annexe Immobilier (BAIM)		389 589	780 463
Logistique	(Espaces verts- Marché forfaitaire Nettoyage- Produits entretien/Sanitaire)	244 235	620 109
Maintenance	(Entretien réparation bâtiments - vêtements EPI)	143 000	158 000
Sûreté (télésurveillance)		2 354	2 354
Budget principal		382 000	376 000
<u>Répartition architecture budgétaire :</u>			
CULTURE - COMMUNICATION - VIE DE L'INSTITUT		73 000	70000
PROJETS EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS		39 000	39000
ACCOMPAGNEMENT DANS LA FORMATION		6 000	3000
LOGISTIQUE		56 000	56000
RDCIE (Recherche, Développement et Coopérations Internationales en Education)		8 000	8000
NUMERIQUE et INNOVATIONS		46 000	46000
COLLEGE ALLSH		33 000	33000
COLLEGE SCIENCES		51 000	51000
Site AIX		24 000	24000
Site AVIGNON		18 000	18000
Site DIGNE		8 000	8000
Site MARSEILLE		20 000	20000
TOTAL Budget (Baim + Principal)		771 589	1 156 463

Annexe 4 : Effectifs étudiants à la rentrée universitaire 2025

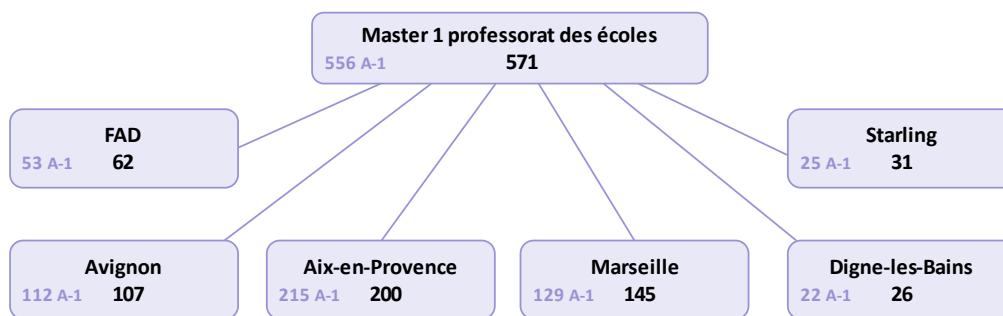
Evolution des effectifs du master MEEF 2017-2025



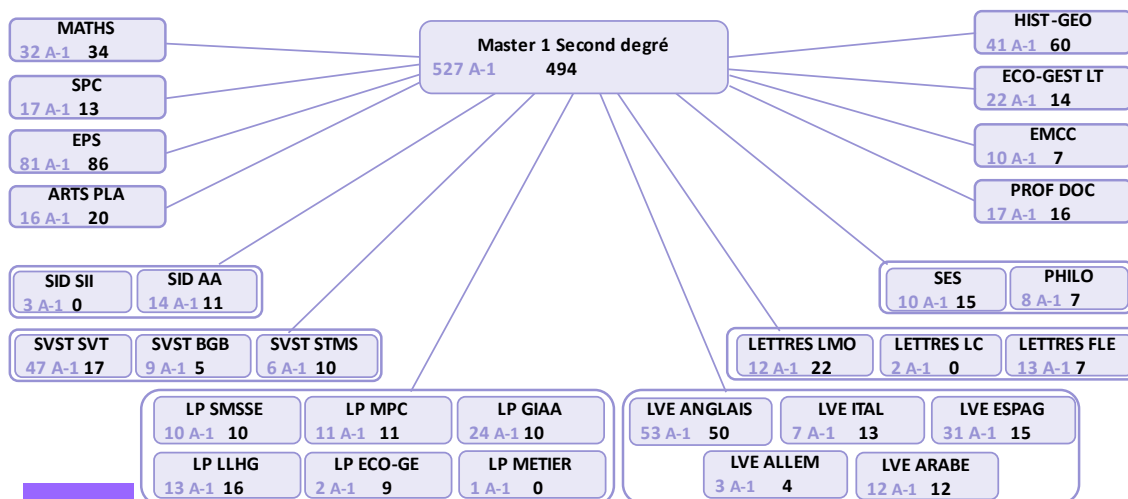
Evolution des effectifs du M1 MEEF 2017-2025



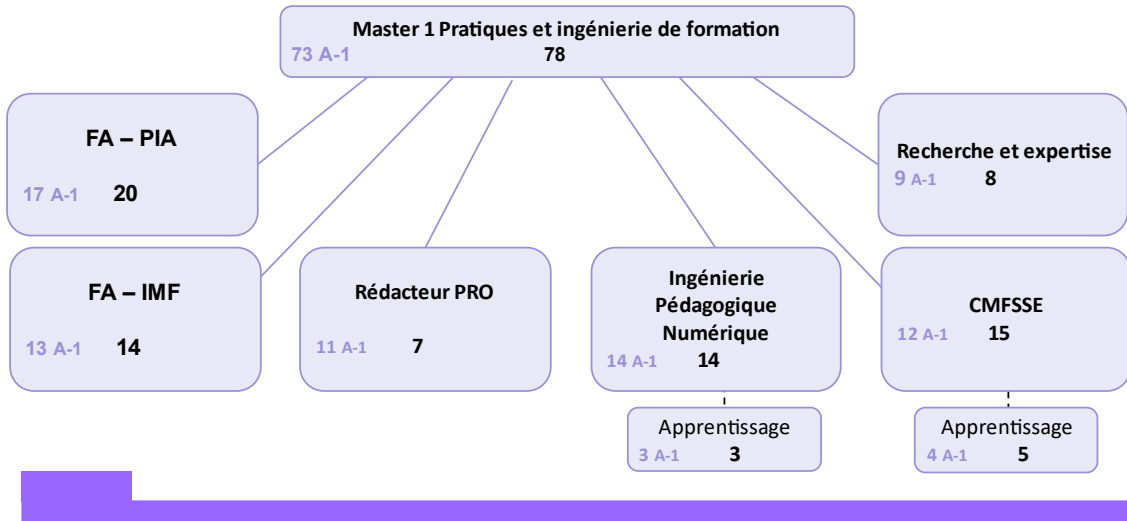
Focus Mention 1 Professorat des écoles



Focus Mention 2 Second degré

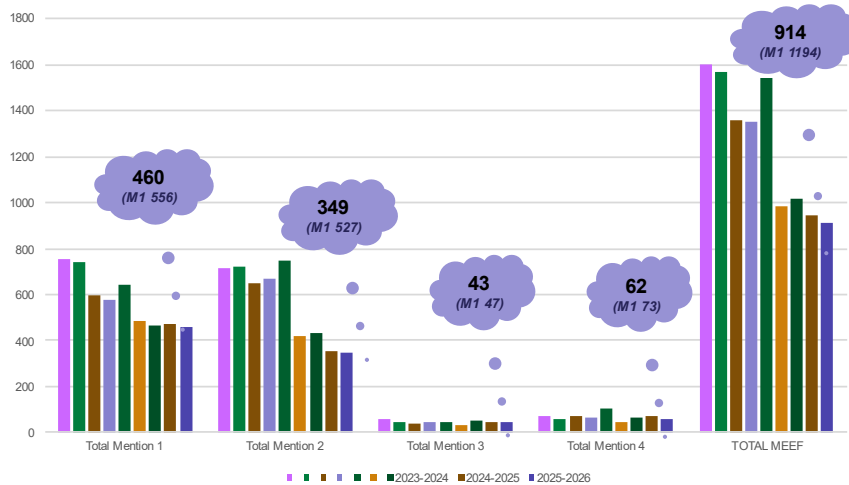


Focus Mention 4 Pratiques et ingénierie de formation



M2 (M1 n-1)

Evolution des effectifs du M2 2017-2025



🔍 Les tiers-temps alternant (CTTA)

	Nombre de contrats 2025-2026	Nombre de contrats 2024-2025
PE	195 44 (84) 142 (13) 1 (05) 8 (04)	197 44 (84) 145 (13) 2 (05) 6 (04)
2D	79	112
CPE	6	6
TOTAL	280	315



🔍 Les Fonctionnaires stagiaires (FSTG)

	DIU (mi-temps)	FSTG temps plein	TOTAL
1 ^{er} degré	177 [181] 38% [37%] 125 (13) 33 (84) 19 (04-05)	284 [309] 62% [63%] 203 (13) 62 (84) 19 (04-05)	461 [490] 328 (13) 95 (84) 38 (04-05)
2 nd degré	188 [198] 37% [39%]	320 [315] 63% [61%]	508 [513]
CPE	1 [4]	11 [6]	12 [10]
TOTAL	366 [383] 37% [38%]	615 [630] 63% [62%]	981 [1013]

Psy-EN	30 [31]
--------	---------



Annexe 5 : Socle des Bonus 2025-2026

- Une ou deux activités bonus facultatives choisies en M1 uniquement (M3C niveau 1)
- Demande exprimée lors de l'IP
- 5 catégories :
 - (1) Sport,
 - (2) Engagement étudiant,
 - (3) Approfondissement des connaissances,
 - (4) Culture,
 - (5) Créativité, entrepreneuriat et innovation

→ Le socle AMU enrichi d'UE Inspé comme l'UE Langue d'Oc

→ Les activités BONUS prévoient la valorisation d'un attendu cible par bonus, attendu élevé au niveau supérieur

- 4 modifications pour 2025 -2026

Engagement étudiant	Etudiants engagés dans la vie institutionnelle du territoire	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans la vie institutionnelle des collectivités territoriales au niveau des communes, des communautés de communes, de la métropole, des départements ou de la région. Les étudiants engagés s'impliquent sur la concrétisation de projets d'envergure de la politique vie étudiante des collectivités (Violences Sexistes et Sexuelles, solidarité, santé, écologie, sport et culture ...) ainsi que sur le développement économique, la mobilité, l'habitat.	2 niveaux de gradation : +0,25 : sanctionnant un étudiant assidu aux Conseils (sur la durée requise pour le mandat) et participant aux groupes de travail +0,50 : sanctionnant un étudiant assidu aux Conseils (sur la durée requise pour le mandat) qui démontrerait un fort investissement en étant porte-parole des groupes de travail (commissions), ou référent des commissions.	DVÉC : cellule engagement Réunit les éléments d'appréciation auprès des collectivités territoriales encadrant les travaux des étudiants sur une base objective et opposable : - attestation de présence à l'ensemble des conseils - attestation de présence aux groupes de travail des commissions - compte rendu effectué par l'étudiant précisant la nature du projet ainsi que l'action conduite (1 page) - grille ciblisée remplie par les responsables des conseils au niveau des collectivités territoriales La notation est proposée par le Directeur de la composante de rattachement de l'étudiant.
Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et M3C *	Modalités de collecte des résultats
Créativité, entrepreneuriat et innovation	Participation à un jeu de créativité ou d'entrepreneuriat	Cherche à valoriser la participation des étudiant-e-s d'AMU à des activités permettant le développement de l'esprit d'entreprendre mis en place par le PEPITE Provence de la DPHSE d'AMU : participation à un événement ou un jeu axé sur la connaissance du monde entrepreneurial	Participation à un jeu de créativité ou d'entrepreneuriat 2 niveaux de gradation : + 0,25 pour les événements n'excédant pas une durée d'un jour ou 24 h étalés sur plusieurs jours, + 0,50 pour les événements excédant la période d'un jour (24 h)	Le responsable du bonus de PEPITE Provence de la DPHSE d'AMU en relation avec les enseignants chercheurs participant aux événements (évaluation du sérieux de la rigueur et de l'investissement de l'étudiant dans le dispositif).
Créativité, entrepreneuriat et innovation	Inscription à l'UE "Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité"	Cherche à valoriser l'inscription des étudiant-e-s d'AMU à l'UE "Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité" proposée comme bonus aux étudiants de licences, licences professionnelles et masters, lorsque cette UE n'entre pas en compte dans la validation du (ou des) cursus auxquels ils (elles) sont inscrits.	Inscription aux UE "Introduction aux innovations sociétales et technologiques" et "L'innovation au service de la société" La valorisation pour le bonus doit se faire comme suit : 2 niveaux de gradation : +0,35 : note comprise dans l'intervalle [10-14] c'est à dire une note supérieure ou égale à 10 et strictement inférieure à 15 +0,50 : note comprise dans l'intervalle [14-20] c'est à dire une note supérieure ou égale à 15	L'enseignant responsable de l'UE "Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité" évalue et transforme la note pour intégrer le barème de notation des bonus.
Créativité, entrepreneuriat et innovation	Etudiants sensibilisés aux innovations sociétales et technologiques	Cherche à valoriser l'inscription des étudiant-e-s d'AMU aux UE "Introduction aux innovations sociétales et technologiques" et "L'innovation au service de la société" proposées comme bonus aux étudiants à partir de la L2 et jusqu'au M1 lorsque ces UE n'entrent pas en compte dans la validation du (ou des) cursus auxquels l'étudiant est inscrit.	Inscription aux UE "Introduction aux innovations sociétales et technologiques" et "L'innovation au service de la société" La valorisation pour le bonus doit se faire comme suit avec 2 niveaux de gradation : +0,35 : moyenne des deux notes comprise dans l'intervalle [10-14] c'est à dire une note supérieure ou égale à 10 et strictement inférieure à 14 +0,50 : moyenne des deux notes comprise dans l'intervalle [14-20] c'est à dire une note supérieure ou égale à 14	Le référent CISA+ en relation avec les enseignants-chercheurs participant aux UE récupère les résultats des QCMs sur AMETICE et transforme la note pour intégrer le barème de notation des bonus.

→ Bonification : présentation du tableau des correspondances avec les attendus du MEEF

Intitulé de la formation	CRD 1	CRD 2	CRD 3	CRD 4	CRD 5	CRD 6
SP_Spécial	ET Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec les collègues enseignants.	A1 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A6 Communiquer de manière constructive, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s).	ET Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec les collègues enseignants.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A6 Communiquer de manière constructive, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s).
ET_Engagement	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).
ET_Valeurs	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).
ET_Epistémologie	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).
ES_VE	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).
ET_Historique	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).
ET_RA	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).
ES_LANGUES	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).
ET_TALENTS	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).
ET_Socialisme	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).
ET_Accompagnement	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).	A1 Fonder son action sur les principes et valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A2 Respecter et faire respecter les principes éthiques de la loi, de la République, de la laïcité et de la neutralité de l'Etat.	A7 Adopter une attitude favorable à l'écoute et au dialogue avec son (ses) interlocuteur(s).

Vote des activités donnant lieu à une bonification dans les M3C de l'Inspé + Tableau des correspondances avec les attendus du MEEF

Annexe 6 : Accréditation de la Licence PE

A noter : cette campagne d'accréditation est prévue en 2 temps.

- Avant le 15 juin 2025, renvoyer le pré-dossier composé de 4 pages maximum ainsi que l'annexe 1 (note d'intention) à l'adresse suivante : accréditation.formation-enseignants@enseignementsup.gouv.fr
- Avant le 30 septembre 2025, adresser les pré-dossier et dossier avec les pièces justificatives suivantes :
 - convention(s) avec le rectorat évoquant les besoins et la nature des berceaux, les moyens RH et les capacités d'accueil
 - procès-verbal des votes dans les instances
 - pourcentage prévisionnel des catégories d'intervenants université (la liste n'est pas attendue)
 - estimation des ressources humaines rectorat
 - note expliquant comment le système d'information de scolarité permet d'attester la dispense d'épreuve d'admissibilité au CRPE (validation sans compensation des ECTS affectés au bloc 1 en L1 et en L2 ainsi que la validation des ECTS rattachés aux disciplines mathématiques et numératie & français et compétences langagières).

	Licence LPE
25 septembre 2025	CFVU amU LPE
29 septembre 2025	Conseil d'Institut de l'Inspé
30 septembre 2025	Remontées au ministère pour la LPE
14 octobre 2025	CA amU pour le vote de la LPE

Table des matières

1. Pré-dossier (à transmettre avant le 15 juin)
 - A. Renseignements administratifs
 - B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles »
 - C. Présentation synthétique du projet de la LPE au sein de la stratégie de l'établissement

2. Dossier (à transmettre pour le 30 septembre) + pièces justificatives
 - D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national
 - E. Initiation à la recherche
 - F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage
 - G. Moyens humains prévus

Tableau des groupes et des capacités d'accueil sur les différents sites

Départements	Sites	Nb de groupes	Capacités d'accueil
13	Aix	2	80
	Marseille	2	80
4	Digne	1	40
5*	-		
84	Avignon	1	40
	Total	6	240

Annexe 7 : Accréditation du Master M2E

	Master M2E
29 septembre 2025	Conseil d'Institut de l'Inspé
16 octobre 2025	CFVU amU M2E
30 octobre 2025	Remontées au ministère pour le M2E
18 novembre 2025	CA amU pour le vote du M2E

Sommaire

- I. Renseignements administratifs**
- II. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE**
- III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation
Professorat des écoles »**
 - A) Offre de formation
 - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
 - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
 - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
 - E) Prise en compte des thématiques transversales
 - F) Adossement à la recherche
 - G) Mémoire de master
- IV. Présentation de la nouvelle offre de formation des masters mention « Enseignement et
éducation Professorat du second degré »**
 - A) Cartographie de l'offre de formation
 - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
 - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
 - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
 - E) Prise en compte des thématiques transversales
 - F) Adossement à la recherche
 - G) Mémoire de master
- V. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation
Conseiller principal d'éducation »**
 - A) Offre de formation
 - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
 - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
 - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
 - E) Prise en compte des thématiques transversales
 - F) Adossement à la recherche
 - G) Mémoire de master

ANNEXES

Annexe 1 : Convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques

Annexes 2 : Maquettes formation par mention (à transmettre fin mars 2026)

A) Offre de formation	
<p>Mention « EE. Professorat des écoles »</p> <p><i>Capacité d'accueil maximale envisagée (non-lauréats compris) :</i> 560</p>	<p>Sites(s)</p>
<p><i>Master PE Lauréats du concours</i></p> <p><i>Parcours non lauréats : OUI / NON</i></p>	<p>Jules Isaac Aix en Provence (13) - Capacité : 240</p> <p>Saint-Jérôme - Etoile Marseille (13) - Capacité : 190</p> <p>Avignon (84) - Capacité : 90</p> <p>Digne les Bains (04) - Capacité : 40</p>

A) Offre de formation	
<p>Master mention « EE. CPE »</p> <p><i>Capacité d'accueil maximale envisagée (non-lauréats compris) : 30</i></p>	<p>Université(s) qui dispense(nt) la formation</p>
<p><i>Master CPE Lauréats du concours</i></p> <p><i>Parcours non-lauréats : OUI / NON</i></p>	<p>Aix-Marseille Université (amU)</p>

A) Cartographie prévisionnelle de l'offre de formation CAPES – CAPEPS – CAPET - CAPLP	
Parcours disciplinaires	Université (s) qui dispense(nt) la formation
<p><i>Indiquer pour chaque parcours : Parcours non-lauréats : OUI / NON</i></p> <p><i>ainsi que la capacité d'accueil maximale envisagée (non-lauréats compris) : 955</i></p>	
<p>Mention Enseignement et éducation du second degré Parcours allemand* <i>Parcours non lauréats : OUI 20</i> Parcours anglais <i>Parcours non lauréats : OUI 60</i> Parcours arabe* <i>Parcours non lauréats : OUI 20</i> Parcours arts plastiques <i>Parcours non lauréats : OUI 30</i> Parcours documentation <i>Parcours non lauréats : OUI 30</i> Parcours éducation musicale et chant choral <i>Parcours non lauréats : OUI 30</i> Parcours éducation physique et sportive <i>Parcours non lauréats : OUI 90</i> Parcours espagnol <i>Parcours non lauréats : OUI 30</i> Parcours histoire et géographie <i>Parcours non lauréats : OUI 60</i> Parcours italien <i>Parcours non lauréats : OUI 30</i> Parcours lettres classiques <i>Parcours non lauréats : OUI 10</i> Parcours lettres modernes <i>Parcours non lauréats : OUI 60</i> Parcours mathématiques <i>Parcours non lauréats : OUI 60</i> Parcours numérique et sciences informatiques* <i>Parcours non lauréats : OUI 10</i> Parcours philosophie <i>Parcours non lauréats : OUI 30</i> Parcours physique chimie <i>Parcours non lauréats : OUI 30</i> Parcours sciences de la vie et de la Terre <i>Parcours non lauréats : OUI 45</i> Parcours sciences économiques et sociales <i>Parcours non lauréats : OUI 30</i> Parcours technologique biotechnologies <i>Parcours non lauréats : OUI 20</i> Parcours technologique design et métiers d'art <i>Parcours non lauréats : OUI 20</i> Parcours technologique économie et gestion <i>Parcours non lauréats : OUI 30</i> Parcours technologique sciences industrielles de l'ingénieur <i>Parcours non lauréats : OUI 20</i> Parcours technologique sciences et techniques médico-sociales <i>Parcours non lauréats : OUI 20</i> Parcours professionnel biotechnologies <i>Parcours non lauréats : OUI 20</i> Parcours professionnel économie et gestion <i>Parcours non lauréats : OUI 20</i> Parcours professionnel génie (industriel, etc.) <i>Parcours non lauréats : OUI 20</i> Parcours professionnel langues vivantes-lettres <i>Parcours non lauréats : OUI 20</i> Parcours professionnel lettres-histoire et géographie <i>Parcours non lauréats : OUI 20</i> Parcours professionnel mathématiques-physique chimie <i>Parcours non lauréats : OUI 20</i> Parcours professionnel sciences et techniques médico-sociales <i>Parcours non lauréats : OUI 30</i> Parcours des métiers du lycée professionnel <i>Parcours non-lauréats : OUI 20</i></p> <p><i>* Pour les trois parcours identifiés, l'absence de berceaux conduira à n'accueillir que des étudiants non lauréats. L'ouverture de ces parcours est souhaitée du fait de leur histoire et existence actuelle ; leur maintien fera l'objet d'une attention particulière au regard d'un nombre minimal d'étudiant inscrits.</i></p>	<p>Aix-Marseille Université (amU)</p>

Annexe 8 : Présentation des travaux de recherche d'Emilie MARIE

Présentation des travaux de recherche

ADEF

Doctorat (2022) : robotique et développement de connaissances spatiales.

- Didactique des maths (CNU 26) / Sciences de l'éducation (CNU 70)
→ rôle de la pensée algorithmique
→ outils pour l'observation de séances intégrant un artefact numérique

Projets de recherche actuels

- Dispositifs d'aide préventifs (MathAmpiric)
- Etude du dispositif constellations pour la formation continue (FORCO)

Perspectives

- Etude de dispositifs permettant de former les futurs enseignants du premier degré à la programmation
- Mathématiques et outils numériques (IA)



Annexe 9 : Présentation des travaux de recherche d'Emilie VIOLETTE-PONS





Émilie VIOLETTE-PONS

MCF Langue et littérature françaises (9^e CNU)

Littérature française
Poésie contemporaine
Didactique du français




Didactique et formation



-  Didactique de la poésie
-  Didactique de l'oral
-  Le corps dans les apprentissages
-  Le jeu au service des compétences

Littérature et recherches en 9^e CNU



-  Poésie contemporaine
-  Lyrisme, obscurité et illisibilité
-  Relations texte-image
-  Habiter le monde

Annexe 10 : Présentation des travaux de recherche de Julia BONGIORNO

Prosodie de l'anglais :
approche sociolinguistique, ponts avec l'enseignement
de l'anglais oral et la didactique des langues
étrangères.

Julia Bongiorno

MCF en Didactique des Langues Etrangères – INSPE, ADEF

De la prosodie de l'anglais à la prosodie émotionnelle :

- Prosodie : « domaine de la phonétique qui étudie l'intonation, l'accentuation, le rythme et la durée de réalisation des phonèmes »
Martin, 2009 : 13.
 - Moyen essentiel pour communiquer des émotions et assurer la collaboration conversationnelle
- Etude dans le sud de Dublin (corpus PAC-Dublin) :
 - Corpus de 31 locuteurs dans le cadre du programme PAC (Durand & Przewozny-Desrioux, 2012)
 - Etude qualitative et quantitative de l'influence de critères sociaux sur l'utilisation de l'intonation

De la prosodie de l'anglais à la prosodie émotionnelle :

- Etude des *High Rising Terminals* : montées stylistiques à la fin d'énoncés déclaratifs assertifs
 - Diverses fonctions pragmatiques (politesse, prise en compte de l'interlocuteur)
 - Très sensibles à la variation sociale (Warren, 2016)
 - Se répandent très vite entre les variétés d'anglais et les langues en général
- Etude de la variation prosodique entre les locuteurs et les variétés d'anglais

Julia Bongiorno

De la prosodie de l'anglais à la prosodie émotionnelle :

- Projets de recherche :
 - Prosodie émotionnelle et autisme : comment l'utilisation de la musique comme stratégie d'entraînement à la prosodie influence ou non l'aisance conversationnelle d'individus avec un TSA.
 - Prosodie et fluidité de l'anglais oral : comment l'entraînement régulier et incarné de la prosodie de l'anglais permet d'améliorer la fluidité et l'aisance conversationnelle en production et en perception chez les apprenants francophones.

Julia Bongiorno

Annexe 11 : Présentation des travaux de recherche d'Elena MARTIN

amU Aix
Marseille
Université

INSPÉ Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
d'Aix-Marseille

Elena MARTIN
elena.martin@univ-amu.fr
Laboratoire ADEF

Processus d'enseignement-apprentissage en sciences

- ✓ Savoirs fondamentaux : raisonnement scientifique
 - ✓ Numérique éducatif
 - ✓ STEM
- ✓ Théories socio-constructivistes (didactique des sciences)
- ✓ Théories cognitivistes (effort mental, raisonnement scientifique etc.)

Lab'OM
« Laboratoire Ouvert sur le Monde »
Réseau : Sainte Victoire
(accepté, 2025-2028)

BioNextGen
Un véritable laboratoire de
microbiologie dans le lycée
Lycée Thiers
(accepté, 2025-2028)

Phc NUSANTRA
« Development and Implementation of Immersive
Virtual Reality Chemistry Laboratory (IVChemLab)
to Improve Creative Thinking Disposition, Academic
Achievement, and VisuaSpatial Skills of High
School Students»
(accepté, 2025-2028)

Action 1 AMPIRIC : équipe DéFI (Développement professionnel en Formation Initiale)
ADEF : Axe 2 (Évaluation et conception de dispositifs pédagogiques et de formation)

Annexe 12 : Présentation des travaux de recherche de Muriel ZOUG

Conseil d'Institut
Inspé Aix

29 septembre 2025

Présentation des
travaux de recherche





Muriel Zougs
muriel.zougs@univ-amu.fr

Travaux de recherche

- Les Gestes Professionnels d'Adaptation Linguistique (GPAL)
- L'enseignement bilingue : DNL, CLIL / EMILE
- La prise en compte du plurilinguisme des élèves
- L'inclusion des élèves allophones

Intégration

- Amipiric Action 1 (Formation des enseignants) Axe Internationalisation
 - ✓ Équipe pilote Défi : effets de la formation sur le développement professionnel
- ADEF Axe 3 (complexité des savoirs et des contextes qui les entourent afin de favoriser la réussite de tous)
 - ✓ Séminaire international DIPL (Didactique et Professionnalisation en Langues et en Education)

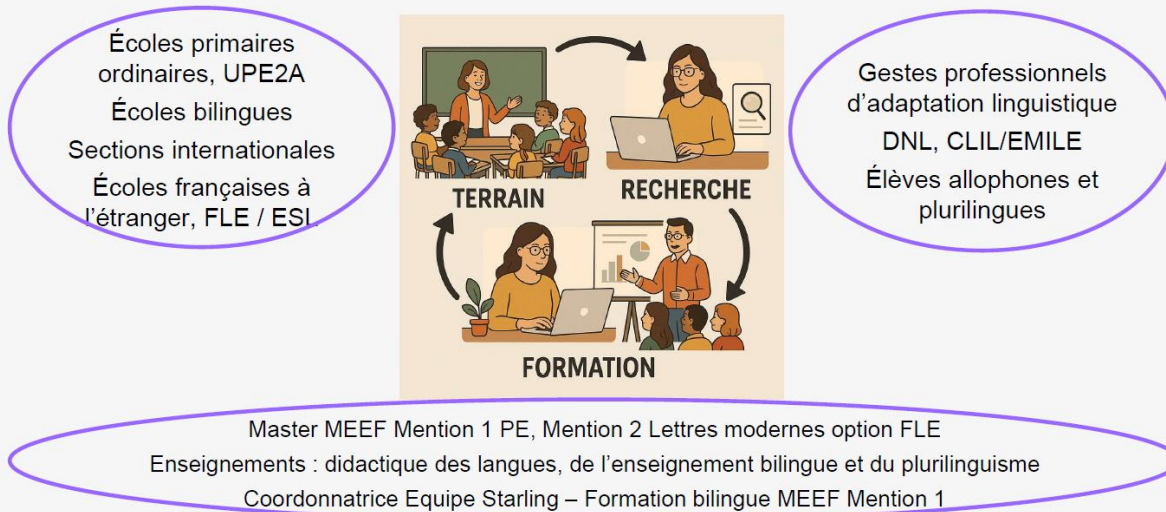
Perspectives

Axe 1 ADEF (Inégalités en éducation) ➡ Inclusion des élèves allophones & valorisation du plurilinguisme

Axe 2 ADEF (Évaluation et conception de dispositifs pédagogiques et de formation)

➡ Analyse du Master MEEF PE Starling en tant que dispositif de formation innovant

Articulation terrain-recherche-formation



Annexe 13 : Présentation des recherches de Lola PAPON

Lola Papon

MCF en sciences de l'éducation et de la formation

Laboratoire ADEF UR 4671

lola.papon@univ-amu.fr

